

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Mélisha Lupien](#)

<https://www.cadre21.org/membres/7ad05f1a6e0bf5857de75754>

Date d'obtention : 2021-04-08 18:35:23

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode d'intervention efficace, sécuritaire et qui permet de protéger l'intimité physique des élèves en agissant rapidement pour éviter la diffusion d'images à caractère sexuel. Procédure claire et précise qui nous permet de respecter les cadres légaux.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais être plus outillée pour intervenir efficacement. Je sais que je ne peux en aucun temps prendre le cellulaire d'un élève pour regarder des images. Travail en collaboration avec nos partenaires. Clé en main.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Intervenir de façon bienveillante, en respectant leurs droits.